

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2019080010</i>	<i>26/11/2019</i>

Référence de la décision : A/JBR/2019-11-659

Modification de l'agrément de sécurité en tant que gestionnaire d'infrastructure conventionné (GIC) de SFERIS :

A été modifiée, à la demande de SFERIS, son agrément de sécurité en tant que gestionnaire d'infrastructure conventionné, afin de lui permettre d'assurer également des missions d'entretien et de renouvellement de l'infrastructure sur les lignes dites du "Nièvre Morvan".

Cette modification ne change pas la durée de validité de votre agrément qui reste fixée au 18 avril 2023.